

# F304 - Formulaire d'initiation et de révision des politiques et directives administratives du CSF

La qualité des politiques et directives administratives du CSF dépend de l'engagement de tous ses membres et partenaires qui ont la possibilité d'évaluer le cadre réglementaire en vigueur au sein du CSF et ainsi, de proposer des améliorations.

Ce formulaire a été élaboré pour que vous puissiez initier une proposition de création, modification et/ou d'abrogation de politiques et/ou de directives administratives du CSF. Toute l'équipe du CSF vous remercie d'avance pour le temps que vous allez passer à remplir ce formulaire et ceci, afin de permettre à nos politiques et directives administratives d'être toujours plus en accord avec la loi scolaire de Colombie-Britannique et ses règlements associés ainsi qu'à notre vision, mission et à nos valeurs (se référer au plan stratégique du CSF).

Ce formulaire s'appuie sur la politique P-304 et est l'une des conséquences de la mise en oeuvre de la directive administrative DA-304 intitulée "Élaboration, adoption et suivi des politiques du CSF". Pour toutes questions relatives à ce formulaire, consultez d'abord la directive administrative DA-304 dans laquelle sont détaillées les règles qui ont permises l'élaboration de ce formulaire. Si des questions subsistent, vous pouvez prendre contact avec : [politiques-directives@csf.bc.ca](mailto:politiques-directives@csf.bc.ca).

Le présent formulaire respecte les politiques et directives administratives du CSF notamment celles en vigueur concernant le respect et la protection des informations soumises.

Toutes les politiques et directives administratives du CSF en vigueur sont disponibles sur le site internet du CSF à l'adresse suivante : <https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Adresse e-mail \*

noemie@cjfcba.com

Attestation à signer

Je comprends que ma proposition de création, de modification et/ou d'abrogation de politiques et/ou de directives administratives, une fois soumise et envoyée, sera étudiée par un membre du comité-conseil des politiques (mandaté par le conseil d'administration du CSF) et/ou l'administration (sous la responsabilité de la direction générale du CSF). La proposition pourra être validée ou refusée au regard des critères énoncés dans la directive administrative DA-304 intitulée "Élaboration, adoption et suivi des politiques du CSF".

Je comprends que l'étude de ma demande soumise sera menée dans les plus brefs délais.

Je comprends que, dans le cas d'un refus, une justification me sera apportée pour expliquer la raison de ce refus.

Je comprends que, dans le cas d'une validation, ma proposition ouvre une procédure spécifique dédiée et dont les étapes sont présentées et expliquées dans la directive administrative DA-304 intitulée "Élaboration, adoption et suivi des politiques du CSF".

Je comprends que la clarté, la précision, et l'argumentation de ma proposition aura un impact sur l'étude de ma demande ainsi que sur l'urgence ou non de faire aboutir cette demande.

Je comprends que le conseil d'administration et la direction générale du CSF ont une vision plus large des défis ou des améliorations à apporter aux politiques et directives administratives du CSF et qu'il leur revient la décision de choisir l'ordre dans lequel vont être traitées les propositions validées.

Merci de cocher la case ci-dessous pour exprimer votre accord : \*



En cochant cette case, je comprends et approuve ce qui est énoncé dans cette présente attestation.

### Information sur le demandeur

Cette section nous permet de prendre contact avec vous dans le cas où nous aurions besoin de plus de précisions et/ou pour vous informer des résultats de l'étude menée de votre proposition.

Votre prénom : \*

Noémie

Votre nom de famille : \*

Bencteux

Un numéro de téléphone pour vous joindre : \*

(au format 123-456-7890)

604-367-0356

## Qualité de la personne qui soumet le formulaire

La DA-304 intitulée "Élaboration, adoption et suivi des politiques du CSF" définit les personnes qui ont qualité pour pouvoir soumettre une proposition d'élaboration, de révision et/ou d'abrogation de politiques et/ou de directives administratives. L'intérêt de cette procédure est d'assurer que les propositions sont rassemblées, synthétisées et portées par des personnes dont le rôle est de représenter les intérêts et besoins des individus qu'elles représentent.

Vous êtes : \*

- Un(e) représentant(e) du MINISTÈRE de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- Une personne désignée par le CONSEIL D'ADMINISTRATION pour déposer, en son nom, une demande dont le contenu a été préalablement approuvé par résolution en réunion publique
- La DIRECTION GÉNÉRALE du CSF ou une personne désignée par la direction générale pour remplir, en son nom, une demande dont le contenu a préalablement été discuté en comité exécutif (directions de services et direction générale du CSF)
- Un(e) représentant(e) ou une personne désignée par un(e) représentant(e) d'un MEMBRE OU PARTENAIRE du CSF à savoir le/la porte-parole d'un syndicat, le/la porte-parole d'une instance de représentation des directions d'école, la direction d'une fédération ou association de parents et/ou la direction d'organismes partenaires.
- Autre : .....

## Politique et/ou directive administrative

Référez-vous au "glossaire du CSF" pour la définition d'une politique du CSF. Le glossaire est disponible en ligne sur la page internet des politiques et directives administratives du CSF (<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>)

Pensez-vous que votre proposition concerne : \*

- LES POLITIQUES DU CSF : Les politiques du CSF sont des énoncés adoptés par le conseil d'administration (CA) qui a l'ultime responsabilité de définir les grandes orientations du CSF conformément à la loi scolaire de Colombie-Britannique et à la vision, mission et valeurs définis dans le plan stratégique du CSF. Chaque politique définit le cadre de référence dans lequel les directives administratives (DAs) associées sont élaborées.
- LES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES du CSF : Les directive administratives (DAs) du CSF sont des outils de mise en œuvre des politiques du CSF. La direction générale a la responsabilité de l'élaboration, la révision voire l'abrogation des DAs. Les DAs sont des énoncés de mise en œuvre qui découlent de politique. Alors que les politiques définissent un cadre général, les DAs sont, quant à elles, ciblées, précises et détaillées. Elles doivent permettre à tous les secteurs de l'organisme de s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes envers les enfants, les élèves, les membres du personnel, les parents et la communauté de manière pragmatique.
- LES DEUX ou NE SAIT PAS

Création, Modification et/ou Abrogation?

Cette section vous permet de structurer et définir plus spécifiquement votre proposition. Notez que vous pouvez remplir uniquement un formulaire par proposition. Si vous souhaitez soumettre plusieurs propositions, vous êtes invité(e) à remplir autant de formulaires que vous avez de propositions.

Votre proposition concerne-t-elle : \*

- La CRÉATION d'une nouvelle politique/directive administrative
- La MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE d'une ou plusieurs politiques/directives administratives (c'est-à-dire toutes modifications mineures qui n'ont pas d'incidence sur le sens et la portée d'un document, exemple: correction orthographique, mise en forme, informations contextuelles, références externes, etc.)
- La MODIFICATION SUBSTANTIELLE d'une ou plusieurs politiques/directives administratives (c'est-à-dire toute modification majeure qui ont une incidence sur le sens et la portée d'un document)
- L'ABROGATION TOTALE d'une ou plusieurs politiques/directives administratives (notez qu'une abrogation partielle appartient plutôt à la catégorie de la modification substantielle voire non substantielle)

## CRÉATION

Vous souhaitez proposer une nouvelle politique pour le CSF? Cette section vous permet de préciser son contenu.

Vous pouvez suggérer un titre (facultatif) :

Vous pouvez vous inspirer des noms des politiques/directives administratives déjà en vigueur disponibles en ligne sur la page internet des politiques et directives administratives du CSF (<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>)

Politique pour le climat, la durabilité et l'équité

---

Proposez une ou plusieurs catégories dans laquelle/lesquelles vous pourriez classer votre proposition de nouvelle politique/directive administrative (facultatif) :

Vous pouvez vous référer à la description des catégories détaillée dans la directive administrative DA-304 disponible en ligne sur la page internet des politiques et directives administratives du CSF (<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>)

- P-1XX Philosophie, mission, vision, valeurs et objectifs du CSF
- P-2XX Normes en matière de programmes éducatifs
- P-3XX Gouvernance du CSF et fonctionnement du CA
- P-4XX Délégation des pouvoirs
- P-5XX Milieu d'apprentissage et services aux élèves
- P-6XX Milieu de travail et ressources humaines
- P-7XX Relations avec les familles, les partenaires et la communauté
- P-8XX Communications
- P-9XX Technologie et informatique
- P-1XXX Affaires et finances
- P-11XX Gestion des espaces et entretien
- P-12XX Transport scolaire

Considérez-vous que la nouvelle politique/directive administrative que vous souhaitez proposer: \*

Loi scolaire de Colombie-Britannique: <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/legislation-policy/legislation/schoollaw/revisedstatutescontents.pdf>

Oui

Non

Est conforme à la loi scolaire de Colombie-Britannique et de ses règlements associés?



Est conforme au plan stratégique du CSF? Incluant sa mission, sa vision et ses valeurs?



Expliquez votre proposition. En quoi consiste votre proposition? Pourquoi pensez-vous qu'il est nécessaire de créer une nouvelle politique/directive administrative? Quels impacts attendez-vous de la mise en place de votre proposition dans les écoles? L'enseignement? L'apprentissage et la réussite des élèves? Pour le CSF plus largement? \*

Avant tout, je tiens à préciser que ce projet émane du Comité Colibri, projet du Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique établi en partenariat avec le Conseil scolaire francophone. Ce comité est composé de quatre étudiant.e.s du CSF provenant de trois différentes écoles et a pour objectif de mener des actions en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

La proposition concerne l'adoption d'une politique pour le climat, la durabilité et l'équité au CSF. Elle est avant tout une politique environnementale, mais englobe également d'autres dimensions. Une ébauche de politique a été créée par les jeunes du Comité Colibri du Conseil jeunesse, elle vous sera transmise par Pierre-Hugo Lecomte suite à notre demande. Étant donné que le sujet du climat et de l'environnement est un sujet transversal qui touche tous les domaines, la politique est découpée en 15 sous-parties (objectifs en matière d'émissions ; emplois ; droits autochtones ; antiracisme et équité ; bâtiments ; processus de gouvernance ; transport ; énergie et électricité ; eau potable et eaux usées ; sécurité alimentaire ; zéro déchets ; éducation et durabilité ; santé ; écosystèmes et biodiversité ; adaptation au climat). Certaines de ces parties concernent des politiques déjà en place au sein du CSF.

D'après le comité, il est nécessaire de créer une politique environnementale pour de nombreuses raisons. Un document complet explicitant ces raisons et leurs sources vous sera également transmis par Pierre-Hugo Lecomte prochainement, mais en voici quelques faits saillants :

- En 2019, environ 11 000 scientifiques de partout dans le monde ont déclaré que notre planète fait clairement et irrévocablement face à une urgence climatique et selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2020 est l'année du compte à rebours des 10 ans avant que les effets du changement climatique soient irréversibles ;
- L'état d'urgence climatique nationale a été déclarée le lundi 17 juin 2019 par la Chambre des communes à Ottawa ;
- Les effets du changement climatique se feront ressentir partout. Le changement climatique va, entre autres, dérégler la stabilité économique, les échanges mondiaux, menacer la production agricole mondiale et faire effondrer la pêche ;
- Pour limiter ces conséquences, l'option la plus sécuritaire pour l'humanité est de limiter le réchauffement à 1.5°C. Pour cela, on doit réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45% en dessous des niveaux atteints en 2010 d'ici 2030 et atteindre des émissions nulles d'ici 2050.

Tout le monde a un rôle à jouer à tous les niveaux possibles. Le CSF étant un organisme provincial, l'impact de ses actions peut donc être colossal. La situation avec la COVID-19 a montré que le CSF est capable de s'adapter grandement à des contraintes fortes. Par ailleurs, l'une des populations les plus vulnérables face aux changements climatiques sont les jeunes, car ce sont eux qui ressentiront davantage les effets du réchauffement. Or, le CSF est au service des jeunes. Il apparaît donc primordial que le CSF prenne un rôle de leader sur cette question pour assurer un avenir désirable aux futurs adultes qui passent dans ses locaux, pour renforcer leurs capacités d'adaptation et participer aux objectifs mondiaux fixés par le GIEC.



Les impacts d'une telle politique sont nombreux. En premier lieu, de nombreux jeunes souffrent d'éco-anxiété. L'un des meilleurs remèdes pour lutter contre cette anxiété est d'être davantage dans l'action. En sachant que le CSF serait dans l'action, l'éco-anxiété vécue par les jeunes pourrait être considérablement réduite, ce qui aurait un impact positif sur l'apprentissage et la réussite des élèves. De manière générale, toutes les propositions de la politique visent à rendre la vie des étudiant.e.s et du personnel des écoles plus agréable, que ce soit d'un point de vue de l'environnement d'apprentissage (les locaux, les espaces extérieurs, etc.) ou de la justice sociale (sécurité alimentaire entre autre).

Enfin pour le CSF, adopter une telle politique ferait de l'organisme un leader sur la question de réduction des gaz à effet de serres et d'action pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pensez-vous que votre proposition s'intègre harmonieusement au reste des politiques/directives administratives du CSF? Comment va-t-elle appuyer le plan stratégique du CSF incluant sa mission, sa vision et ses valeurs? Est-elle la politique gouvernementale en vigueur?

Comme explicité auparavant, plusieurs propositions de la politique recourent des politiques déjà en place, ce qui facilitera sa mise en place. La politique n'entre pas en conflit avec aucune des autres politiques du CSF, elle les enrichit au contraire.

Le politique s'inscrit directement dans le plan stratégique du CSF car elle permet d'accompagner les élèves pour leur permettre de développer des habiletés essentielles de vie et d'avenir. En effet, l'aspect d'éducation à la protection de l'environnement et aux enjeux du réchauffement climatique développerait directement la conscience sociale (et environnementale) et une prise de décision responsable chez les élèves. Les élèves seraient également plus outillés pour faire face au changement climatique dans leur vie présente et future.

Avez-vous des idées pour rendre la politique/directive administrative proposée plus efficace?

L'idée de cette proposition est de constituer une base de réflexion quant aux directives qui peuvent être mises en places pour réduire et s'adapter au changement climatique. Idéalement, cette proposition doit être discutée, enrichie et précisée par des concertations auprès des élèves, du personnel éducatif et des partenaires du CSF.

Anticipez-vous des difficultés qu'occasionnerait la mise en œuvre de votre proposition? Pensez-vous que votre proposition pourrait occasionner une charge de travail soudaine et conséquente sur les équipes et/ou les ressources du CSF? De quelle façon?

Il est certain que l'adoption d'une telle politique occasionnerait une charge de travail considérable sur les équipes et ressources du CSF, car elle englobe de nombreux domaines et devrait être transcrite en directives administratives claires et précises. Idéalement, tel que mentionnée dans la proposition de politique, au moins un.e nouvel.le employé.e à plein temps serait responsable du dossier. De même, un budget spécifique et conséquent, à hauteur de l'urgence climatique, devrait être débloqué.

Les prochaines années seraient certainement dédiées à réaliser de nombreuses études pour faire le bilan carbone du CSF et des écoles et cibler les axes d'amélioration sur tous les domaines cités dans la proposition de politique. Les années suivantes seraient dédiées à la mise en place de toutes les recommandations explicitées dans les études.

---

Commentaires additionnels (au besoin) :

Comme mentionnée, deux documents complémentaires à cette demande vous seront transmis la semaine du 14 juin par Pierre-Hugo Lecomte. Il s'agit de la proposition de politique en tant que telle ainsi qu'un document rassemblant les arguments qui montrent pourquoi il serait bénéfique aux étudiant.e.s et au CSF en général d'adopter une telle politique.

---

## MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE

RAPPEL: cela concerne toutes modifications mineures qui n'ont pas d'incidence sur le sens et la portée d'un document, exemple: correction orthographique, mise en forme, informations contextuelles, références externes, etc.

Merci d'indiquer d'abord les numéros de politique(s)/directive(s) administrative(s) pour lesquelles vous souhaiteriez voir appliquer une modification NON substantielle. \*

Rendez-vous sur la page internet des politiques et directives administratives du CSF (<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>) afin de noter le numéro de la/des politique(s)/directive(s) administrative(s) que vous souhaiteriez voir modifiée(s). Le format devrait être P-000 ou P-0000 et/ou DA-000 ou DA-0000. Il est possible d'indiquer jusqu'à 14 numéros de politiques/directives administratives à la suite en les séparant par des ";" (ex: P-304;DA-304;P-1003;P-405)

---